

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°10/24

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du premier avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4^{ème} étage), sous la présidence de Jean-Paul BILLES, Président de l'établissement public.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 Mars 2024, le Comité syndical a été à nouveau convoqué ce jour et peut délibérer valablement sans condition de quorum (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Louis ALIOT, Laurence AUSINA, Jean-Paul BILLES, Franck DADIES, Alain DARIO, Alain DOMENECH, Madeleine GARCIA-VIDAL, Guy LAFFORGUE, Soraya LAUGARO, Cécile MARGAIL, Jean-Marc PUJOL, Thierry SOLDA et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Alain FERRAND à Jean-Marc PUJOL
Armelle REVEL-FOURCADE à Jean-Paul BILLES.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Rémy ATTARD, Thomas BALALUD DE SAINT JEAN, Nicolas BARTHE, Marc BENASSIS, Jean-Louis CHAMBON, Alain FERRAND, Gilles FOXONET, Roger GARRIDO, Maya LESNE, Stéphane LODA, Christophe MANAS, Théophile MARTINEZ, Jean-Charles MORICONI, Josiane PONTICACCIA-DORR, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Michel THIRIET et Pascal TRAFI.

Secrétaire de séance : Madeleine GARCIA-VIDAL

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de procurations : 2

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 15

Séance sans condition de quorum.

Objet : Vote du Compte de gestion 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la conformité entre le Compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif du Syndicat pour l'exercice 2023 ;

Le Comité syndical, suite à la présentation faite par le Président, et après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 présentant les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	501 321.75	24 176.08	525 497.83
Titres de recettes émis (recettes nettes)	308 234.15	5 386.87	313 621.02

DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales		501 321.75	24 176.08	525 497.83
Mandats émis		312 009.72	20 106.70	332 116.42
Dépenses nettes		312 009.72	20 106.70	332 116.42
Résultat de l'exercice (2023)		- 3 775.57	- 14 719.83	- 18 495.40

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 3 704.18		- 14 719.83	- 18 424.01
Fonctionnement	193 250.03	3 704.18	- 3 775.57	185 770.28
TOTAL	189 545.85	3 704.18	- 18 495.40	167 346.27

PRECISE que le Compte de Gestion 2023 détaillé est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

PREFECTURE
PYRENEES-ORIENTALES

12 AVR. 2024

COURRIER

Le Président



Jean-Paul BILLES



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture le : **12 AVR. 2024**
 Publiée électroniquement sur le site internet du Syndicat mixte le : **12 AVR. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.